

Séance du 15 décembre 2014 à 19 heures

Commune de St Géry – Salle des fêtes

Aujourd'hui, lundi quinze décembre deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de St Géry – Salle des fêtes

Etaient présents :

57 titulaires dont 9 possédant une procuration
10 suppléants dont 2 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de M. FERNANDEZ Pierre (tit) de ST MEDARD, M. MUNTE Serge (tit),
Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), M. SIMON Michel (tit), Mme LOOCK Martine (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit) procuration de Mme BOUIX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit) procuration de M. SINDOU Géraud, M. DELPECH Bernard (tit) procuration de Mme LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit) procuration de M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit), Mme EYMES Isabelle (tit),
M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit), M. GARS Michel (sup),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),
M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean (tit),
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit), M. PLANAVERGNE Jean-François (sup),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit), M. VIVIER Jean-Luc (sup),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),
M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup) procuration de M. GALTHIE Jean-Noël (tit),
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit), M. LIAUZUN Christian (tit),
M. DECREMPS Frédéric (sup),
M. BORIES Olivier (tit), M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup),
M. DESTUEL Jacques (sup),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. DIOT Fabrice (tit) procuration de M. LAVAU Pascal (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. GILES Jérôme (sup) procuration de M. HEE Gérard (tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES

FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY

NUZEJOULS
PRADINES

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT GERY
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

DIRECTION ADMINISTRATIF – Ressources Humaines

Objet : Création de postes saisonniers

A été adopté à L'UNANIMITE

Délibération n° 15

POLE ADMINISTRATIF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS****Séance du 15 Décembre 2014**
Rapporteur : Jean PETITRédacteur : Christine BRU
Service : Ressources humaines**Objet : Création de postes saisonniers**

Mesdames, Messieurs,

Afin de pourvoir aux besoins spécifiques des services de la Communauté d'agglomération, il convient de procéder à la création de postes permettant le fonctionnement normal des structures par le recrutement de personnel saisonnier, occasionnel ou vacataire.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée, conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 :

1. Pour le Complexe Eau et Loisirs de l'Archipel, le Lac vert de CATUS, la plage de St Cirq Lapopie :

- De procéder à la création de tels postes, non quantifiables puisque variables selon la charge de travail, couvrant la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2014,
- La durée de travail sera fixée par le contrat de travail à intervenir,
- La rémunération sera calculée sur la base de l'échelle 3 (adjoint technique de 2^{ème} classe, etc.) à l'échelle 5 (agent de maîtrise, etc.).

2. Pour la Plage aux Ptérosaures :

Dans les conditions identiques à celles évoquées ci-dessus.

3. Pour la Médiathèque :

Dans les conditions identiques à celles évoquées ci-dessus.

4. Pour les autres services (Administratif, Ecole de Musique, Voirie, Ordures Ménagères, Restauration collective, complexe Divonéo, etc.) :

- Dans les conditions identiques à celles évoquées ci-dessus, sauf pour la période qui couvrira toute l'année civile et les échelles de rémunérations qui ne seront pas limitatif

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- a- D'approuver les créations de postes selon les modalités susvisées ;
- b- Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2015, Nature 64131 et sur les fonctions concernées.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc BAYSSOUZE-FAURE